

Mairie de Fontenay le Vicomte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2020

<u>Présents</u>: M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, M. BALDY Patrick, Mme MARCHE Séverine, M. LUCAS Marc, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme LE NEEL Shirley, M. SERPETTE Patrick, Mme MARECHAL Laura, M. FONSECA David, Mme LEGRAS Evelyne.

Absents non excusés: Mme VAN ASSCHE Anabelle, M. GAULE Sylvain, Mme BOUILLER Virginie

<u>Pouvoirs</u>: Mme MICK RIVES Valérie donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme MUNCH Corinne donne pouvoir à M. LUCAS Marc, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, M. CONRAD-BRUAT donne pouvoir à M. BALDY Patrick.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LEGRAS

La séance est ouverte à 18 h 30 par Daniel CORRE, 1^{er} Adjoint au Maire, en remplacement du Maire empêché.

ORDRE DU JOUR:

POINT UNIQUE: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2020

Daniel CORRE, 1^{er} Adjoint au Maire, présente ce point :

La commune de Fontenay-le-Vicomte souhaite engager une réflexion concernant les conditions de circulation dans le village, en particulier en termes de vitesses pratiquées et de préconisations d'aménagements urbains ou diminution de la vitesse au regard du contexte et des aménagements existants.

A ce jour, les voiries principales de transit sont pourvues de 7 dispositifs de type ralentisseurs ou dos d'âne ainsi que de 2 chicanes.

Dans ce but, 7 emplacements ont été retenus en vue d'une analyse approfondie. Des comptages de débits/vitesses seront réalisés.

Les dispositifs de comptage seront implantés sur des voiries où des aménagements de pacification des vitesses ont déjà été réalisés (ralentisseurs – 30 km/h).

Les élus s'interrogent sur l'efficacité de ces aménagements existants et s'il y a lieu, après analyse, d'envisager de renforcer ce dispositif en abaissant la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des voies du village ou moyennant d'autres aménagements urbains du type de ceux couramment utilisés en « zone 30 » : chicanes, alternat, ...

L'objet de l'étude est double :

- Dans un premier temps (phase 1), il sera effectué une analyse des vitesses et trafics sur la base des comptages et les relevés de données.

Travaux estimés à 2268 € H.T.,

- Dans un second temps (phase 2), des préconisations seront formulées en vue d'améliorer, s'il y a lieu, les vitesses pratiquées et la sécurité des usagers.

Travaux estimés à 3775 € H.T.,

- Dans un troisième temps, si nécessaire, le déplacement d'un responsable d'étude sera effectué sur site avec éventuellement une rencontre avec les riverains et élus. Le but étant d'aboutir à des préconisations recueillant l'adhésion de toutes les parties concernées.

Le coût total de ces prestations est estimé à 6043 € H.T.

Le taux de la subvention du Département étant porté à 80 % du montant des travaux, la Commune aura à sa charge un montant de 1208,60 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 1 Abstention :

- Approuve les projets susvisés :
- Sollicite l'attribution de la subvention au titre des amendes de police 2020, auprès du Conseil Départemental, pour les projets susvisés.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents utiles au présent dossier.

Clôture du Conseil Municipal : 20 h 00

Secrétaire de séance, Evelyne LEGRAS Pour le Maire empêché, Daniel CORRE 1^{er} Adjoint au Maire